

Invitation des Zurichoises

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **43 (1955)**

Heft 826

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

J. A.

Bibliothèque Publique
et Universitaire de
GENÈVE2^e AVRIL 1955 — GENÈVE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 826

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATEUR DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pr-Saconnex	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date

Comment des peuples
libres peuvent-ils par-
venir, dans une société
complexe, à prendre des
décisions communes,
sans être victimes de
la mentalité des mas-
ses? Problème capital
de notre temps.

Jeanne EDER.

Invitation des Zurichoises

Chères compatriotes,

Le Centre de liaison de Zurich est heureux de pouvoir vous accueillir à nouveau à Zurich, onze ans après votre dernière assemblée tenue en notre ville. C'était alors l'époque de la guerre : nous nous étions séparées, opprimées par les soucis de l'heure, mais reconfortées par le sentiment de notre solidarité féminine, et nous avons été soutenues dans notre travail tout au long de ces dernières années par la conviction de nos responsabilités envers la famille et l'Etat.

L'activité de l'Alliance de sociétés féminines suisses va s'élargissant et s'étendant constamment pour répondre aux problèmes qui se posent sans cesse, et nous attendons de l'assemblée de cette année des indications et une impulsion nouvelle.

Comme vous le montre le programme ci-joint, nous désirons saisir l'occasion de cette assemblée pour fêter notre dévouée présidente et lui exprimer, avant qu'elle se démette de sa charge, la profonde gratitude des femmes suisses pour son inlassable activité. Nous nous réjouissons donc de voir les déléguées de toutes les régions du pays se joindre à nous dans cet hommage.

A la présidente sortante, comme à celle qui va lui succéder au comité de l'Alliance, aux déléguées ainsi qu'aux invitées, nous souhaitons la bienvenue la plus cordiale.

Centre de liaison de Zurich
Pour le comité :
H. Autenrieth-Gander
M. Bosch-Peter

Primes d'assurances

A la suite de l'article signé M. K., paru dans notre numéro du 5 février dernier, intitulé « Solidarité humaine en Suisse », où il était question des primes payées par les hommes ou les femmes pour les assurances accidents, M^{me} Marie Boehlen, avocate à Berne, nous communique le texte d'une réponse qu'elle a reçue de la Svva, assurances-accidents à Lucerne. Comme elle le suppose, cette réponse intéressera vivement nos lectrices :

« En ce qui concerne l'assurance-accidents obligatoire, il faut retenir que la proportion de femmes assurées n'est que de 22 % du total. De plus, le risque d'accidents courus par des femmes est notablement moindre que le risque des hommes. Cette différence est prise en considération pour le calcul des primes. Quoique le barème des primes ne prévoie pas explicitement une différence selon le sexe, il en est pourtant implicitement tenu compte.

« Lorsque, par exemple, dans une entreprise ou une fabrique, qui exécute un travail moins dangereux, accompli surtout par des femmes, et lorsque leur nombre dans l'ensemble du personnel est d'importance, cela exerce une influence dans les statistiques sur les frais d'accidents, et une prime moindre est demandée au patron de l'entreprise, correspondant à un risque moindre, tandis que dans une entreprise où un métier plus dangereux est exercé surtout par des hommes, les primes seront, ipso facto, plus élevées.

« Dans l'assurance des accidents non professionnels, où les assurés adhèrent individuellement, le tarif des primes est calculé d'après le sexe, et les primes des femmes sont, en général, moindres que celles des hommes, correspondant au risque moindre d'accidents. »

Nous sommes en effet bien aises de pouvoir publier cette mise au point concernant une objection qui a pu surgir dans l'esprit de quelques lecteurs. Nous faisons observer cependant que, dans l'article sur la « Solidarité

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

54^{me} Assemblée des Déléguées

Zurich — 23 et 24 avril 1955

Aula de l'Université, Rämistrasse 71

Samedi 23 avril

- 10 h. 30 - 12 h. 30 Assemblée des déléguées.
 14 h. 00 - 16 h. 30 Reprise des délibérations.
 Transmission de pouvoir de la présidente.
 17 h. 15 - 18 h. 30 Séances publiques de commissions.

Dimanche 24 avril

Nous femmes d'aujourd'hui

- 9 h. précises Séance publique.
 Worte des Besinnung, Fraulein R. Gutknecht, VDM.
 Die Frau in Wirtschaft und Beruf, Fraulein G. Niggli, Zurich.
 La femme dans le droit suisse, Mme P. Molo-Roland, Bel-
 linzone.
 Die Aufgabe der Frau in der Gemeinschaft, Frau G. Haemerli-Schindler.

- 11 h. 45 Départ des autobus pour la réception du président de la Ville de Zurich, Dr E. Landolt, au Muraltengut (pour les personnes en possession de la carte de participante seulement).
 12 h. 45 Départ pour Rüschlikon — Repas en commun.
 Après-midi libre. Eventuellement retour à Zurich par bateau.

Parlons d'un Centre européen où l'on résout des questions économiques

Vous souvient-il des tomates du Valais?...

... qui furent jetées au Rhône, il y a trois ans, lorsque les producteurs virent qu'il n'y avait pas moyen, pour eux, de les vendre à un prix décent ?

N'avez-vous pas songé, alors, que notre marché économique étant mal organisé, il conduisait à un gaspillage de produits alimentaires qui auraient peut-être fait si grand plaisir à des populations moins favorisées que la nôtre. Pourquoi ne peut-on exporter ces tomates ? disait-on.

Difficultés d'exportation des denrées périssables

En effet, on aurait voulu, à l'époque, qu'il fût possible d'envoyer ces indésirables, dont nos consommateurs ne voulaient pas, sur des marchés étrangers. Mais envoyer des marchandises à l'étranger, ce n'est pas si facile qu'on l'imagine : il faut qu'il n'y ait pas, dans ce pays étranger, surabondance de tomates, justement à ce moment-là. Il faut, lorsqu'on aura trouvé le marché propice, que les conventions commerciales ne s'y opposent pas à l'écoulement des tomates, les exportations sont généralement soumises à des accords entre les pays qui prévoient des échanges. Il faut que les droits de douane permettent de vendre la marchandise à un prix abordable.

humaine en Suisse », le point de départ était l'assurance-maladie facultative et que la Svva, organisme officiel, est une assurance professionnelle obligatoire où les patrons des entreprises ont à payer aussi. Dans ce cas-là, il va sans dire que les calculs ont été faits selon les risques professionnels encourus, uniquement d'après les statistiques. Il ne s'agissait, par contre, dans notre journal, que d'assurances privées, couvrant des risques « responsabilité civile », où les primes sont effectivement les mêmes pour l'un et l'autre sexe.

Et si vous vous souvenez que les tomates ne se conservent guère, on ne peut pas improviser des actions de ce genre ; de plus, il faut encore avoir sous la main le matériel roulant qui puisse transporter rapidement les cagots sur le marché en question.

La Commission économique pour l'Europe convoquée par l'ONU veut aplanir le chemin

Nous venons de citer ici cet exemple simple et terre à terre, mais bien connu de nos ménagères, pour attirer leur attention sur un organisme européen qui s'efforce de faciliter les échanges de marchandises entre les pays de notre continent et qui convoque, à Genève, les représentants des différents pays — ils n'ont pas besoin d'être membre des Nations Unies, et la Suisse en fait partie.

Cet organisme les invite à étudier ensemble la situation économique, dans ses divers secteurs, à se consulter et à chercher ensemble la solution des difficultés qui s'opposent à la circulation des marchandises, je veux parler de la Commission économique pour l'Europe, une des commissions internationales qui obtiennent les résultats les plus tangibles.

Conditions d'un marché agricole européen

Si l'exemple des tomates valaisannes m'est spontanément venu à l'esprit, c'est que cette année, lors de cette 10^{me} session, dans la discussion sur les produits agricoles, on a parlé des denrées périssables. Pour qu'elles puissent être l'objet d'échanges aisés, il faut que la qualité soit sans reproche, afin de supporter les transports et de satisfaire le consommateur. On doit donc, dans les divers pays de production, avoir des normes équivalentes de qualité, de fraîcheur, il faut aider les producteurs dans les méthodes retardant sur d'autres, échanger des connaissances techniques, etc. Tel produit est mûr dans les pays

Une spécialiste de la radioactivité

Une biophysicienne des Etats-Unis, le Dr Edith Quimby, a consacré 35 ans de sa vie à développer et à perfectionner les usages bienfaisants des rayons X, des substances radioactives et des radioisotopes.

Elle est membre du comité d'experts dontant des préavis à la Commission des Etats-Unis pour l'énergie atomique. Elle vérifie toutes les applications des isotopes en médecine, dans le domaine des diagnostics et des recherches, où des êtres humains sont exposés aux radiations. Son devoir est de s'assurer qu'en aucun cas, ni le malade, ni le docteur, ni le simple assistant ne puissent recevoir une dose nuisible de radiations.

Dr Quimby enseigne, à l'Université de Columbia, la radiologie et les radiations physiques, elle est directrice du laboratoire des radioisotopes ; parmi ses étudiants, beaucoup sont des femmes. Et elle fait remarquer que, la radiologie étant une science nouvelle, son champ n'est pas, comme d'autres, encombré de préjugés contre le sexe féminin. On constate qu'au point de vue scientifique, les femmes valent les hommes et que leurs qualités particulières : minutie, exactitude et attitude sympathique auprès des malades, rendent leur collaboration précieuse.

Dr Quimby a été l'objet de nombreuses récompenses honorifiques : en 1941, la Médaille d'or de la Société radiologique d'Amérique du Nord (Marie Curie est la seule femme qui ait reçu cette marque de distinction avant elle), la Médaille d'or de l'Association radiologique de l'Inde et une bourse pour re-
 (suite en page 2)

du sud, de là on l'expédia tout d'abord, puis les récoltes se succéderont et se répandront partout où l'on n'est pas encore pourvu ou déjà dépourvu. Voyez l'intérêt qu'il y a, pour nous autres ménagères, à voir s'étendre la durée de vente de tel ou tel produit, salade, raisin, fruits divers... La variété sur les marchés s'en trouve accrue, ainsi que vous l'avez déjà sûrement remarqué, et le prix reste à peu près stable.

Augmenter graduellement la production, ne pas laisser s'avilir les prix

Voilà, en effet, à quoi vise cette commission économique : la stabilité des prix, la stabilité de l'emploi et l'accroissement graduel de la production, afin de mettre plus de biens à la disposition des populations, sans inonder les marchés et faire tomber les prix. Je remarque, en passant, que cette politique, sage et conciliante, est toujours pratiquée par l'Alliance de sociétés féminines suisses, lorsqu'elle intervient sur notre marché intérieur pour recommander à ses membres, producteurs ou consommateurs, l'utilisation sage et régulière, de nos produits agricoles, les produits plus tardifs des montagnes succédant aux produits de la plaine ou du Tessin. Il pourrait en être de même en Europe, où les pays nordiques pourraient bénéficier des récoltes du midi et vice-versa. Il n'y aurait plus d'époques maigres.

Pour y parvenir, une étude approfondie des marchés est des plus utiles, ainsi que le faisait remarquer Mme Pomian, déléguée de la Pologne, et les Nations Unies peuvent y aider beaucoup.

Abaissons le prix de la construction en Europe

Un autre sujet brûlant, c'est celui de l'habitat, autrement dit du logement. Les travaux exécutés par les experts, leurs voyages d'études dans les divers endroits où on a dû construire vite et beaucoup, pour faire face à la pénurie, ont grandement aidé les
 (suite en page 2)